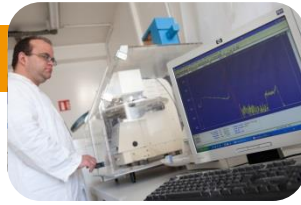


# AREVA NP LEA

Juin 2016



» Nous avons le plaisir de vous adresser la lettre d'information semestrielle du LEA.

Nous avons choisi dans cette lettre de vous communiquer quelques éléments d'actualité selon trois thèmes différents :

- Réalisations et innovations : Le LEA a initié plusieurs actions au premier semestre et enregistré ses premiers résultats (projets clé en main, évolution des produits). Le laboratoire a également fait l'acquisition d'un poste laser (en cours d'installation) pour la fabrication de sources encapsulées
- Qualité : Nous vous avons sollicité afin de nous aider à améliorer nos prestations par le biais d'une enquête de satisfaction.
- Règlementation : Nos processus et documentation évoluent pour s'adapter à la réglementation en vigueur (enregistrement des sources, export control).

**M. Laurent GERUS**  
Responsable du Laboratoire

## ENQUETE SATISFACTION CLIENT

Votre avis est important pour nous !

Si vous ne l'avez pas encore fait, il est encore temps de nous renvoyer le questionnaire complété par email, fax ou par courrier. La date limite des retours a été reportée au 15 juin 2016.

L'équipe d'AREVA NP LEA vous remercie par avance.

Les principaux enseignements et plan d'actions vous seront communiqués à l'issue de l'analyse des résultats qui sera effectuée cet été.

## Nouvelles dispositions suite à la décision ASN n°2015-DC-0521

Le code de la santé publique prévoit un régime de déclaration ou d'autorisation des activités nucléaires (article L. 1333-4) et notamment pour la fabrication, l'utilisation, la détention, la distribution, l'importation et l'exportation de sources radioactives dès lors qu'elles excèdent les seuils d'exemption (article R. 1333-17).

Conformément à l'arrêté du 27 octobre 2015 portant homologation de la décision n°2015-DC-0521 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 8 septembre 2015 relative au suivi et aux modalités d'enregistrement des radionucléides sous forme de sources radioactives, l'enregistrement des sources via un formulaire IRSN n'est plus nécessaire si la ou les sources commandées sont inférieures aux seuils d'exemption fixés par le Code de la Santé Publique.

Dans ce contexte, nous vous prions de bien vouloir compléter le document « **Détention de sources radioactives inférieures aux seuils d'exemption** » et de le joindre à votre commande afin de valider la livraison.

<b>AREVA NP LEA</b>	
Laboratoire Étapes d'Activité BP 10 Site "Tricastin" 37071 PIERRELATTE CEDEX FR 38100 BORNES (France) - Tel: 04 78 16 36 40 <a href="http://www.irsn-cercla.com">www.irsn-cercla.com</a>	
<b>DÉTENTION DE SOURCES RADIOACTIVES INFÉRIEURES AUX SEUILS D'EXEMPTION</b>	
<small>Le code de la santé publique prévoit un régime de déclaration ou d'autorisation des activités nucléaires (article L. 1333-4) notamment pour la fabrication, l'utilisation, la détention, la distribution, l'importation et l'exportation de sources radioactives dès lors qu'elles excèdent les seuils d'exemption (article R. 1333-17).</small>	
<small>Conformément à l'arrêté du 27 octobre 2015 portant homologation de la décision n°2015-DC-0521 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 8 septembre 2015 relative au suivi et aux modalités d'enregistrement des radionucléides sous forme de sources radioactives, l'enregistrement des sources via un formulaire IRSN n'est plus nécessaire si la ou les sources commandées sont inférieures aux seuils d'exemption fixés par le Code de la Santé Publique.</small>	
<small>Dans ce contexte, nous vous prions de bien vouloir compléter ce document et de le joindre à votre commande afin de valider la livraison.</small>	
SOCIÉTÉ	
ADRESSE DE LIVRAISON DES SOURCES	
<small>* Merci de vous assurer que vous êtes bien autorisé à réceptionner les sources à cette adresse.</small>	
* Intégré par ce document, obtenir une autorisation valide	
<b>OU</b>	
N° AUTORISATION DELIVRÉE PAR	
DATE D'EXPIRATION	
NOM DU TITULAIRE	
<small>* Merci de bien vouloir indiquer dans ma commande et de ne pas dépasser les seuils maximums indiqués dans la table ci-dessous.</small>	
<small>* Pour tout autre radionucléide non mentionné dans cette autorisation, l'atteste ne peut dépasser le seuil d'exemption par radionucléide ainsi que le seuil de détention, les radionucléides concernés, après avoir été autorisés, lorsque les seuils, objet de la commande seront été réceptionnés, à l'adresse de livraison indiquée ci-dessus.</small>	
<b>NON</b>	
<small>Mes activités ne nécessitent que la détention de radionucléides sous forme de sources scellées en une seule et ne dépassent pas individuellement le seuil d'exemption.</small>	
<small>* Intégré par ce document et ce seul, lorsque que les sources, objets de la commande auront été réceptionnés à l'adresse de livraison indiquée ci-dessus.</small>	
Date:	Cachet et Signature du titulaire (ou délégué)

## 1 CAMPAGNE MULTI GAMMA

AREVA NP LEA va réaliser, à partir de septembre, une campagne de fabrication de sources multi-gamma de type 12ML01 sous différentes géométries (liquide, solide, résine et buvard).

La composition du mélange 12ML01 (54Mn - 65Zn - 241Am - 109Cd - 57Co - 139Ce - 51Cr - 113Sn - 85Sr - 137Cs - 60Co - 88Y) permet un étalonnage en énergie de 60 keV à 1836 keV.

**La liste des produits catalogues vous sera envoyée prochainement par mail.**

Vous pouvez nous adresser vos souhaits pour des produits multigamma hors catalogue. Une étude de faisabilité sera alors lancée par notre service méthode avant de vous adresser notre offre. Merci de noter que votre commande et les documents règlementaires associés devront nous parvenir **avant le 12 septembre** de façon à organiser la campagne dans les meilleures conditions et assurer les livraisons prévues à fin novembre 2016.

Si vous êtes intéressés(es) par cette campagne, merci de nous adresser vos souhaits pour une offre de prix par e-mail à l'adresse suivante : [sales@lea-cerca.com](mailto:sales@lea-cerca.com)

## 2 PROJETS CLÉ EN MAIN DE SOURCE HAUTE ACTIVITÉ



L'équipe projet d'AREVA NP LEA, en étroite collaboration avec ses partenaires, a livré et installé une nouvelle source de Cf252 sur un site de recherche et a géré la reprise de l'ancienne de source en l'évacuant vers le fournisseur d'origine à l'étranger.

Notre client final nous a fait part de sa satisfaction concernant les délais d'instruction, de préparation et de réalisation de ce projet qui ont été très courts et ont exigé à la fois un niveau d'expertise élevé de part et d'autre mais aussi des dialogues techniques transparents et constructifs.

Actuellement et afin d'offrir une solution globale dans la gestion de projets clé en main, nos équipes et leurs partenaires pilotent la livraison et l'évacuation de sources de Co60.

## 3 VALISE POUR SOURCES CO57 A USAGE MEDICAL

Dans notre lettre de vœux début 2016, nous vous annonçons une innovation sur le support de valise pour les galettes de cobalt. Ce support à 4 roues multi directionnelles a été testé par un de nos fidèles clients avec d'excellents retours en termes de confort d'utilisation et de maniabilité. Il est adaptable sans difficulté à votre valise actuelle et est destiné à rester dans vos locaux



## EXPORT CONTROL

Conformément à la réglementation, tout achat de radionucléide soumis à export control et exporté hors du territoire français doit faire l'objet d'une autorisation auprès du Service des Biens à Double Usage (SBDU - placé sous l'autorité du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique).

Pour chaque demande, un dossier de licence d'exportation devra être initié auprès du SBDU par AREVA NP LEA ou par vos soins en cas de revente à des tiers hors du territoire.

Dans tous les cas, nous vous demanderons de bien vouloir renseigner un certificat d'utilisateur final (modèle fourni par le LEA au moment de l'offre) lors de votre commande pour ce type de radionucléide.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter.

**AREVA NP LEA**  
**BP 75 – Site du Tricastin**  
**26701 Pierrelatte CEDEX**  
**Standard : 04 75 96 56 00**  
**Mail : [sales@cerca-lea.com](mailto:sales@cerca-lea.com)**

  
**AREVA**